

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 14 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-10-14-54 | Fonds d'Aide aux Jeunes - Cotisation 2025
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 9 oct. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Catherine Olivier, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Monsieur Didier Burg, Madame Michèle Henry, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Monsieur Jacques Dutheil, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec.

Vu :

- Les articles 123.5, 131.1, 133.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- La gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes assuré par la Métropole Rouen Normandie depuis le 1^{er} janvier 2017,
- Le nombre de jeunes stéphanois bénéficiaires des aides de ce FAJ sur les années précédentes,
- Le souhait exprimé par les membres du Conseil d'administration de renouveler l'adhésion volontaire du CCAS au FAJ au titre de l'année 2025,
- Le règlement intérieur du FAJ qui fixe la participation de la commune à 0,23 € par habitant,

Le Conseil d'administration décide :

- De verser sa contribution volontaire à la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2025, d'un montant de 6 645,39 € (0,23 € x 28 893 habitants),
- D'imputer cette dépense sur la ligne inscrite au budget du CCAS.

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/10/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20251014-2025-10-14-54-DE

Publié ou notifié : 27 OCT. 2025